



Communiqué de presse

Lyon, le 20 décembre 2021

Utilisation de banches : la Carsat Rhône-Alpes sensibilise les entreprises du BTP sur les nombreux risques encore présents sur les chantiers et annonce une campagne de contrôles en 2022

Dans le cadre du programme BTP, le travail en hauteur et les manutentions font l'objet d'un suivi attentionné par la Carsat Rhône-Alpes, y compris pour l'utilisation des banches. Le parc matériel des entreprises relatif aux banches est vieillissant, les panneaux métalliques étant quasiment impérissables cela ne favorise pas leur remplacement. De plus, les banches d'anciennes générations n'intègrent pas les innovations techniques qui permettent de maîtriser les risques comme les garde-corps intégrés, les trappes d'accès semi-automatiques ou encore les stabilisateurs et lests intégrés ou manufacturés.

Des risques connus

De nombreux risques sont donc encore présents sur les chantiers liés à l'utilisation des banches :

- **L'écrasement** lorsque les banches se renversent, notamment sous l'action du vent, étant mal stabilisées en utilisation ou au stockage sur une aire non-stabilisée (poids d'un panneau standard : 1 tonne en moyenne au M2)
- **Les chutes de hauteur** lorsque les ouvriers se déplacent et travaillent sur la passerelle de la banche en l'absence ou par insuffisance de garde-corps.
- **Le risque chimique** dans les phases de lubrification des parois de la banche. La lubrification par pulvérisation de produit est nécessaire pour que le béton n'adhère pas, mais elle entraîne des risques d'inhalation des huiles de décoffrage ou de réaction cutanée ou allergique.
- **Les manutentions manuelles** lors du serrage des écrous, lors du guidage à la main ou lors du positionnement final à la barre à mine. Les trappes sont souvent soulevées avec le casque et la tête entraînant de potentiels problèmes de vertèbres cervicales, etc...
- **Le bruit** lorsque l'ouvrier tape sur les écrous pour les serrer/desserrer + risque TMS
- **La chaleur en été** car les peaux coffrantes métalliques sont souvent sombres, ce qui accentue très fortement la chaleur près de la banche, notamment lors de la pose des inserts nécessaires (ferraillages, mannequins, ...)

Des solutions pour prévenir les risques

La documentation existante sur le sujet permet de proposer une offre aux entreprises :

- Recommandation Cnam R399 [« Prévention du risque de renversement des banches sous l'effet du vent »](#) de 2003.
- [Les 5 Thèmes opérationnels prioritaires](#) (fiches « TOP ») en particulier les thèmes n°1 « La mise en commun de moyens de protection collective contre les chutes » et n°2 « La gestion des manutentions et des approvisionnements ».
- Fiches prévention de l'OPPBT : [stabilité des banches](#) E3F0111, [« connaître les précautions d'utilisation des banches »](#) E3 F0112.
- Norme NFP 93- 350 (stabilité/vent) de mars 2021, disponible sur le site de l'AFNOR (payant)

Une campagne de contrôle en 2022

Fort de ces constats et des solutions disponibles, plus d'excuses pour ne pas agir ! Après une campagne de sensibilisation durant l'hiver 2021, les contrôleurs de sécurité et les ingénieurs conseils de la Carsat Rhône-Alpes seront présents en 2022 sur les chantiers pour **vérifier la sécurisation des banches et la prévention des risques professionnels**.

Pour rappel, les constats de risques sur les chantiers font l'objet de **courriers de préconisations** qui peuvent prendre la forme d'une injonction si elles ne sont pas appliquées (demande formelle d'actions avec indication des moyens et un délai). Si l'injonction n'est pas suivie, le taux de cotisation est susceptible d'être majoré.

Le programme BTP : inciter à l'intégration de 5 Thèmes Opérationnels Prioritaires (TOP)

Depuis 2018, l'Assurance Maladie Risques Professionnels incite les maîtres d'ouvrages (exploitants, constructeurs de maisons individuelles, constructeurs de bureaux, logements collectifs, collectivités) ainsi que les acteurs de la maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études, économistes...), les coordonnateurs SPS et les entreprises réalisatrices à l'intégration de 5 TOP :

1. La mise en commun des moyens de protection collectives pour prévenir les chutes
2. La gestion des manutentions et des approvisionnements
3. L'hygiène et les conditions de travail
4. La mission de coordination et protection de la santé
5. Les interventions ultérieures sur l'ouvrage



La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) Rhône-Alpes exerce ses missions auprès des salariés, retraités et entreprises de la région. Organisme de Sécurité Sociale, elle met en œuvre les politiques institutionnelles dans les domaines de la retraite, de l'action sociale, de l'accompagnement social et de la prévention des risques professionnels, sous la double tutelle de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam).

La Carsat Rhône-Alpes, un acteur-clé de la santé au travail

La Carsat accompagne les employeurs pour évaluer les risques professionnels au sein de leur entreprise et s'engager dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et assurer la sécurité de leurs salariés. La Carsat Rhône-Alpes agit prioritairement auprès d'entreprises et de secteurs professionnels ciblés pour leur forte sinistralité, notamment le BTP, l'aide et soin à domicile, la logistique, le transport routier de marchandises, le secteur du bois. La prévention des risques chimiques et des troubles musculosquelettiques sont également prioritaires.

Contact presse : Audrey MARVALIN - contact.presse@carsat-ra.fr

Plus d'infos sur www.carsat-ra.fr



[@Carsat_RA](https://twitter.com/Carsat_RA)